284594 - Authenticité du hadith sur le mérite de serrer la main à l’épouse en rentrant à la maison

question

Une séquence animée par un prêcheur intitulée ‘*méthode facile pour effacer les péchés des époux*’ a été largement diffusée. On y cite ce hadith : « Chaque fois qu’un homme rentre chez lui, salue sa famille et serre la main à son épouse et lui tapote la main doucement, leurs péchés chutent comme les feuilles mortes d’un arbre à l’hiver. La Sunna prévoit-elle de serrer la main à son épouse quand on rentre à la maison ? Avez-vous trouvé une origine pour cette version? Qui l’a vérifiée? Quel en est le degré d’authenticité?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L’attribution du hadith suscité au Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) est sans aucun fondement. Nous ne lui avons trouvé aucune chaine de transmission, ni authentique ni faible.

Quant au fait de saluer l’épouse, c'est-à-dire lui adresser le "Salam", au retour à la maison, c’est une Sunna confirmée par de nombreux hadiths.

En fait partie celui rapporté par Abou Dawoud dans ses Sounanes (494) d’après Abou Oumama Al-Bahili (Qu’Allah soit satisfait de lui), selon lequel le Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Trois personnes bénéficient toutes d’une garantie d’Allah le Puissant et Majestueux : un homme qui sort pour combattre sur le sentier d'Allah : il est sous la garantie d'Allah jusqu'à ce qu'Il lui donne la mort et le fasse entrer au Paradis, ou qu'Il le ramène avec la récompense et le butin qu'il a acquis ; un homme qui se rend à la mosquée : il est sous la garantie d'Allah jusqu'à ce qu'Il lui donne la mort et le fasse entrer au Paradis, ou qu'Il le ramène avec la

récompense et les bienfaits qu'il a obtenus ; et un homme qui entre chez lui en prononçant le Salam (salut) : il est sous la garantie d'Allah, le Puissant et Majestueux. » Ce hadith est jugé authentique par Al-Albani dans Sahih Abou Dawoud.

En fait partie encore le hadith cité par Abou Dawoud dans ses Sounanes (5096) d'après Abou Malek Al-Ach'ari (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quand l'homme rentre chez lui, qu'il dise : " *Allahoumma Inni As-Alouka Khaïra al-Mawlidj wa Khaïra al-Makhradj* (Ô Allah, je Te demande la meilleure entrée et la meilleure sortie). *Bismillahi Waladjna wa Bismillahi Kharadjna wa 'Ala Allahi Rabbina Tawakkalna* (Au nom d'Allah, nous sommes entrés, et au nom d'Allah nous sommes sortis, et en Allah notre Seigneur Nous nous confions.) Ensuite, qu'il salue sa famille. » Ce hadith est jugé authentique par Cheikh Al-Albani dans *As-Silsila As-Sahiha* (225)

S'agissant de la poignée de main, plusieurs hadiths la recommandent lors d'une rencontre, et ce, de manière générale.

Parmi ces hadiths, il y a celui cité par Abou Dawoud dans ses *Sounanes* (5212) et par At-Tirmidhi dans ses *Sounanes* (2727) d'après un hadith d'Al-Baraa ibn 'Azib (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Il n'y a pas deux musulmans qui se rencontrent et se serrent la main sans qu'ils ne soient pardonnés avant même de se séparer. » Ce hadith est jugé bon par Al-Albani dans *As-Silsila As- Sahiha* (525)

En fait partie également le hadith cité par At-Tabarani dans *Al-Mou'djam Al-Awsat* (245) d'après Houdheïfa ibn Al-Yamane (Qu'Allah soit satisfait de lui) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Certes, lorsque le croyant rencontre le croyant, qu'il le salue et lui serre la main, leurs péchés chutent tel le feuillage qui tombe d'un arbre. » La chaîne de transmission de ce hadith est jugée bonne par Cheikh Al-Albani dans *As-Silsila As-Sahiha* (526)

La poignée de main est une Sunna lors de la rencontre.

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit dans *Al-Madjmou'* (4/633) : « La Sunna prévoit la poignée de main quand on se rencontre, conformément aux hadiths authentiques

et au consensus des imams. »

Quand un homme rentre chez lui, salue sa famille et serre la main à son épouse, cela est une excellente chose et un acte méritoire.

Cependant, s'il se contente de passer le salut (Salam) lors de ses entrées et sorties habituelles, il se conforme ainsi à la Sunna, s’il plaît à Allah, et cela apportera du bien pour lui et pour sa famille.

S’agissant du hadith cité par l’auteur de la présente question, selon certains prêcheurs, concernant une recommandation spécifique de serrer la main à son épouse, celui-ci n'a aucun fondement, comme expliqué précédemment.

En conclusion, il incombe aux prêcheurs, à ceux qui exhortent les gens comme à l’ensemble des musulmans, de faire preuve de vigilance lorsqu’il s’agit de l’attribution de toute parole au Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) afin d'éviter de compter parmi ceux qui forgent des mensonges sur lui, car le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Que celui qui me fait dire ce que je n’ai pas dit, s’apprête à occuper sa place en Enfer. » Hadith cité par Al-Boukhari dans son *Sahih* (109).

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.